

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, ARNAUD Sylvie, BALESTRAT Claude, BEAUBREUIL Bernard, BRANDY Claude, CHABAUD Mireille, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DESROCHES Bernadette, DUMASDELAGE Marie Jo, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, FLORENTIN Elisabeth, GANDOIS Philippe, GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, LAURENCIER Noël, MALAGNOUX Bruno, NEBOUT LACOURARIE Martine, RATIER Joël, SOULIMAN COURIVAUD Aude, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉS-REPRESENTÉS :

BALESTRAT Yoann, conseiller municipal, excusé représenté par S ARNAUD, conseillère municipale
PFRIMMER-PICHON Joëlle, conseillère municipale, excusée représentée par S TRICARD, conseillère municipale

REVELON Angeline, conseillère municipale, excusée représentée par M CHABAUD, conseillère municipale

ROY Didier, conseiller municipal, excusé représenté par B BEAUBREUIL, adjoint au Maire

ABSENTS :

BEAUDET Hervé, adjoint au Maire

DELORD Mylène, conseillère municipale

JÉBAI Hassan, conseiller municipal

L'assemblée désigne ensuite Noël LAURENCIER, conseiller municipal, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la communication du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement – année 2018 et qu'une délibération à été rajouté à l'ordre du jour concernant la demande d'examen en commission départementale d'aménagement commercial - SCI Solizet

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE les modifications des clauses initiales du marché concernant le contrat d'assurance référencé 2017-34 lié aux risques statutaires du personnel, avec l'augmentation du taux de cotisation et l'ajustement de l'assiette des rémunérations sur laquelle sera indexée la cotisation au titre de l'année 2020

- AUTORISE le Maire à signer l'acte modificatif après avoir pris connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres sur les clauses modificatives

- DECIDE de dénommer les voies desservant les lieux-dits "l'Auge - Les Brosses - Les Poulettes"

- DECIDE de verser l'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques, aux particuliers en ayant fait la demande, pour un montant total de 493,40 €

- AUTORISE le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Général dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2019 comme suit :

Chapitre 20 jusqu'à	30 000 €
Chapitre 21 jusqu'à	105 000 €
Chapitre 23 jusqu'à	320 975 €

- APPROUVE le projet de réforme statutaire du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Le Conseil municipal, à la majorité, Yoann Balestrat s'abstenant

- APPROUVE l'état des moyens humains transféré à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin à compter du 1er janvier 2020, pour l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif

- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente et particulièrement : la suppression des emplois transférés et l'actualisation du tableau des effectifs.

- DECIDE de modifier le tableau des emplois au 1er janvier 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- PREND CONNAISSANCE de l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement et le jugement des offres concernant la Création de réseaux d'assainissement collectif : village de Sicioreix et secteur Sainte-Hélène

- AUTORISE le Maire à signer les contrats de travaux pour un montant global prévisionnel hors taxes de 529 864,55 € et à les notifier pour exécution

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location pour la Maison de quartier à Bellevue de Glane, pour un montant annuel de 34 650 € HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location pour la Maison de quartier à Fayolas, pour un montant annuel de 20 350 € HT

- SOLLICITE l'autorisation de saisir la commission départementale d'aménagement commercial, afin qu'elle statue sur la conformité du projet de bâtiment commercial porté par la SCI Solizet

- PREND CONNAISSANCE de l'avis favorable émis par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement et le jugement des offres du lot "équipements frigorifiques", concernant les travaux de construction d'une unité centralisée de production alimentaire

- AUTORISE le Maire à signer le contrat pour un montant global hors taxes de 120 000 €

- PREND ACTE du décompte financier de l'opération dont le montant global prévisionnel s'élève à 2 054 186,37 € hors taxes

Le Conseil municipal, à la majorité, Yoann Balestrat votant contre

- ADOPTE le recueil des tarifs 2020 de la ville de Saint Junien

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'admettre en créances éteintes la somme de 1 563,91 € au budget de la Commune.
- DECIDE d'admettre en créances éteintes la somme de 1 471,49 € TTC au budget de l'Eau.
- DECIDE d'admettre en créances éteintes la somme de 1 341,34 € TTC au budget de l'Assainissement.

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.